

# 1<sup>ER</sup> JURASSIK CARTE

## ORGANISE PAR AG SPORT

### REGLEMENT

AG SPORT, association loi 1901, dont le but est de favoriser la participation de véhicules spécifiques à des épreuves sportives automobiles, organise le 1er JURASSIK CARTE, balade touristique basée sur la navigation, le samedi 16 novembre 2019.

Cette manifestation a pour but de vous confronter à une navigation experte sur un parcours d'environ 200 kilomètres.

**Article 1 : Véhicules admis :** le bureau associatif étant passionné de véhicules de collection, cette épreuve est ouverte à des véhicules construits avant le 31 décembre 1990. **Ces véhicules doivent être immatriculés, assurés et munis de leur contrôle technique obligatoire.** Le véhicule engagé devra être en état correct (les automobiles présentant un état de corrosion avancé ou en cours de restauration ne sont pas admis).

Il vous est demandé de fournir, joint à votre engagement ou par e-mail (à : [agsport@laposte.net](mailto:agsport@laposte.net)), une photo récente (de 3/4 avant) de la voiture que vous souhaitez engager.

**Article 2 :** Pour les personnes souhaitant participer à cette manifestation avec un véhicule dont la date de première immatriculation est supérieure au 31 décembre 1990, votre demande d'engagement sera acceptée sous la condition que le véhicule présente un intérêt historique ou exceptionnel.

**Article 3 :** L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement sans justifier sa décision. Le nombre maximal de véhicules acceptés est limité à 20.

**Article 4 : Programme :** le JURASSIK CARTE se déroulera sur la seule journée du samedi 16 novembre. Vous suivrez l'itinéraire prévu grâce au road-book qui vous sera remis au départ de chaque étape. Les départs seront donnés de manière échelonnée et les participants circuleront non groupés **dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation.** La manifestation sera constituée par une étape matinale (environ 100 kms) et une étape d'après-midi (environ 100 kms).

Les horaires sont définis comme ci-après :

7h30 - 8h00 : accueil des participants : café, brioche offert par l'organisation,

8h00 - 8h30 : vérifications administratives et techniques,

8h45 : briefing **obligatoire**,

9h00 : départ de la première auto,

17h30 : arrivée de la première auto (heure approximative).

**Article 5 : Organisation :**

Responsable de l'épreuve : M. ROMAND Daniel

Chargé du parcours : M. ROMAND Guillaume

Chargés des vérifications techniques : M. ROMAND Daniel

M. BON Morgan

Chargées des vérifications administratives : Mlle MATHON Méduline

Mlle TISSIER Chloé

Chargée de logistique : Mme LENGLET Anne Marie

**Article 6 : Vérifications :**

**6.1** : vérifications administratives : lors de cette étape, vous devrez présenter : votre permis de conduire, l'attestation d'assurance du véhicule valide, la carte grise du véhicule, l'autorisation du propriétaire du véhicule en cas de prêt de ce dernier pour cette manifestation.

**6.2** : vérifications techniques : l'organisateur vérifiera : la validité du contrôle technique, la conformité du véhicule par rapport à la photo fournie lors de l'inscription, l'ensemble des éléments de sécurité (état des pneumatiques, état de fonctionnement des éclairages, présence du gilet fluorescent, présence du triangle de sécurité...).

**6.3** : l'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule ne satisfaisant pas les critères énoncés dans le présent règlement ni les exigences des vérifications administratives et techniques.

**Article 7 : Engagement** : Les droits d'engagement sont fixés à 80.00 € par équipage (de 2 personnes). Ce tarif comprend les frais administratifs, la plaque rallye, le road-book, le repas du midi (dans un restaurant), le café de départ et la collation d'arrivée.

La date limite d'engagement est fixée au vendredi 8 novembre 2019. Les demandes d'engagement ne seront validées que si elles sont accompagnées du règlement demandé.

Les confirmations d'engagement vous seront envoyées le lundi 11 novembre 2019 par e-mail (ou confirmation par téléphone si pas de mail).

En cas de forfait, la date butoir pour obtenir le remboursement de votre engagement est fixée mardi 12 novembre 2019.

Les équipages doivent-être composés d'au moins 2 personnes.

**Article 8** : L'organisation de ce type d'épreuve engendre quelques frais et demande beaucoup de temps. Aussi, un nombre minimum de 12 véhicules engagés est requis pour assurer le déroulement de la manifestation.

**Article 9** : Le JURASSIK Carte est une randonnée basée uniquement sur la navigation. Les participants ne prendront connaissance du parcours secret, sous forme de road-book d'environ 200 kilomètres, qu'au moment du départ. Des contrôles de passage secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire. Ils seront signalés par des panneaux lettrés ou par la présence en bord de route d'une personne de l'organisation. Chaque participant est responsable de son approvisionnement en essence, huile et eau.

**Article 10** : Une police d'assurance RC est souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents en complément du contrat individuelle d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Le propriétaire de la voiture engagée se doit de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

**Article 11** : Les participants, par leur engagement et leur signature, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.

Pour l'association AG Sport,  
Le Président et organisateur : Daniel ROMAND